

## **FAQ – Conversion des actions au porteur en actions nominatives**

En date du 16 avril 2019, l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de Banque Profil de Gestion SA a décidé de convertir ses actions au porteur en actions nominatives ainsi que modifié les dispositions statutaires y relatives.

Ces modifications statutaires ont été formellement approuvées par la FINMA en date du 23 avril 2019. Le même jour, la SIX a également approuvé cette conversion.

Concrètement, les modifications statutaires résultent en la conversion de toutes les actions au porteur en un nombre équivalent d'actions nominatives. Ainsi, chaque action au porteur d'une valeur nominale de CHF 1.- est convertie en une action nominative d'une valeur nominale de CHF 1.- également.

Le présent FAQ a pour objet de fournir aux actionnaires de Banque Profil de Gestions les informations de base s'agissant de la conversion de leurs actions au porteur en actions nominatives.

### **1. Comment les actions au porteur sont-elles converties ?**

Chaque action au porteur d'une valeur nominale de CHF 1.- est convertie en une action nominative d'une valeur nominale de CHF 1.- également.

### **2. Quand la conversion aura-t-elle lieu ?**

La conversion aura lieu le 17 mai 2019. A partir de cette date, seules les actions nominatives seront échangées à la bourse.

### **3. Que doivent-faire les actionnaires détenant des actions au porteur de Banque Profil de Gestion SA ?**

La conversion des actions est automatique et ne nécessite aucune action de la part des actionnaires. Lorsque la conversion aura été effectuée, les banques auprès desquelles les actions sont détenues remettront aux actionnaires un avis d'opération sur titre les informant de l'exécution de la conversion.

### **4. Quelle incidence la conversion aura-t-elle sur le cours de l'action ?**

Chaque action au porteur sera remplacée par une action nominative. Le cours boursier des nouvelles actions sera équivalent à celui des précédentes actions, de sorte que la situation patrimoniale des actionnaires ne sera pas affectée par la conversion.

### **5. Quelle incidence la conversion aura-t-elle sur le droit de vote ?**

Les dispositions statutaires concernant le droit de vote des actionnaires ne subiront aucune modification, de sorte que la conversion n'impactera pas le droit de vote (sous réserves des points 9 et 10 *infra*).

### **6. La conversion entraîne-t-elle des frais pour l'actionnaire ?**

Non, la conversion n'entraîne pas de frais pour les actionnaires.



**7. Est-ce que les numéros ISIN et Valor existants seront modifiés ?**

Oui, les numéros ISIN (CH0002492293) et Valor (249229) existants seront modifiés. Les nouvelles actions nominatives porteront les numéros suivants :

- numéro ISIN : CH0473243506
- numéro Valor : 47324350

**8. Y a-t-il des conséquences fiscales pour les actionnaires ?**

Non, la conversion des actions n'a aucune incidence fiscale pour les actionnaires.

**9. Pourquoi les actionnaires doivent s'inscrire au registre des actionnaires ?**

Banque Profil de Gestion SA reconnaîtra uniquement les droits de vote et les droits liés des actionnaires inscrits dans son registre des actionnaires. Un actionnaire ne peut être inscrit au registre sans avoir donné son consentement. L'inscription d'un actionnaire dans le registre de Banque Profil de Gestion SA est ainsi obligatoire pour que l'actionnaire puisse participer aux assemblées générales de Banque Profil de Gestion SA et faire valoir ses droits sociaux.

**10. Comment s'inscrire au registre des actionnaires ?**

Les actionnaires doivent faire inscrire leurs actions par l'intermédiaire de leurs banques en complétant le formulaire idoine prévu à cet effet. Les banques transmettront les données d'inscription à Computershare Suisse SA, la société en charge de la gestion du registre des actionnaires de Banque Profil de Gestion SA. Les coordonnées de Computershare Suisse SA sont les suivantes :

Computershare Suisse SA

Rue de Bâle 90

4601 Olten

Téléphone : + 41 62 205 77 00

Fax : +41 62 205 77 90

E-mail : [share.register@computershare.ch](mailto:share.register@computershare.ch)

Dès l'acceptation de la demande d'inscription par le registre des actionnaires, les actionnaires seront inscrits en cette qualité au registre des actionnaires de Banque Profil de Gestion SA.

\*\*\*\*\*

Pour toute information supplémentaire, vous pouvez vous adresser à la Banque par e-mail à l'adresse suivante [info@bpdg.ch](mailto:info@bpdg.ch) ou par téléphone au +41 22 818 31 31.

Genève, le 16 mai 2019

Banque Profil de Gestion SA